

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le HUIT AVRIL, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCÈS-VERBAL
	Approbation procès-verbal de la séance précédente
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DÉLIBÉRATION
1	FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2022
	AFFAIRES DIVERSES
	QUESTIONS DIVERSES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATORZE AVRIL, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 29, 30, 31 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 08/04/2022.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Jean-Pierre CAZES, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Marie-Lise POTRON, Eric PROLA, Fatiha BANCAL, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Marc LETURGIE, Christophe DAVID-BORDIER, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (1), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Marion CHAMBERON, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Alain BANQUET, Joëlle ISUS, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Adib BENFEDDOUL (2), Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO.

ABSENTS EXCUSES : Marie LASSERRE a donné délégation à Michaël DESTOMBES
Lionel FREL a donné délégation à Julie TEJERIZO
Josie BAYLE a donné délégation à Florence MALGAT
Charles MARBOT a donné délégation à Joël KERDRAON
Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 : « Fiscalité - Vote des taux 2022 » avait donné procuration à Charles MARBOT

(2) Arrivée au dossier n°1 : « Fiscalité - Vote des taux 2022 ».

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Secrétaire de séance, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, est-ce que vous l'acceptez ? Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. »

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION/INTERVENTION

M. LE MAIRE : « L'ordre du jour est conforme à celui qui vous a été transmis. Un seul point à l'ordre du jour et pas de questions diverses posées dans les dernières quarante-huit heures. Je vous invite donc à passer à la première délibération. »

POUR DÉLIBÉRATION

FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2022

Acte n° D20220035

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION/INTERVENTION

M. LE MAIRE : « C'est un débat qu'on a eu lundi soir en Conseil Communautaire, parce que j'ai souhaité être très clair avec l'ensemble des Conseillers Municipaux de Bergerac, des Conseillers Communautaires de l'Agglomération Bergeracoise, des concitoyens Bergeracois puisque la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a souhaité fiscaliser la compétence voirie.

Jusqu'à présent on avait un système un petit peu différent. C'est-à-dire que lors des transferts de compétences, il y avait une Attribution de Compensation qui était réalisée, avec des coûts. Forcément les communes payaient à l'Agglomération ce coût figé et l'Agglomération, qui a des coûts qui augmentent, a souhaité pouvoir réaliser des travaux de voirie supplémentaires. Donc c'était l'origine de la discussion, les Attributions de Compensation, les transferts de compétences s'étaient réalisés parce qu'à l'époque les impôts des entreprises étaient également transférés à l'Agglomération et donc c'était la dynamique des bases des impôts des entreprises qui devait permettre de contribuer à l'augmentation des différents coûts des différentes compétences exercées par l'Agglomération.

Il est évident qu'à partir du moment où le Conseil Communautaire souhaite réaliser plus de travaux de voirie, il a souhaité aller chercher plus de fiscalité sur l'ensemble des Bergeracois et des Bergeracois au sens large du terme, c'est-à-dire que chaque concitoyen Bergeracois de l'Agglomération finance en même proportion l'ensemble de la fiscalité. Et donc ça a été le choix de l'Agglomération, que nous assumons puisque nous l'avons voté, d'augmenter la fiscalité au sein de l'Agglomération.

On avait quand même des interrogations, puisque quand ça nous avait été présenté au mois de décembre en Conférence des Maires et Bureau j'étais plutôt interrogatif sur ces conséquences, puisqu'à baisser le taux dans les communes on aurait pu avoir un effort fiscal diminué pour les concitoyens et donc peut-être avoir des dotations d'Etat comme la Dotation de Solidarité Urbaine qui aurait pu baisser pour la Ville de Bergerac. Entre-temps la Loi de Finances 2022, des réponses Préfectorales qui nous ont été données et donc nous ne devrions pas avoir de conséquences avec la loi que nous connaissons aujourd'hui. Et c'était toute la question de notre collègue Laurence ROUAN en Conseil Communautaire, avec les élections Présidentielles et Législatives qui sont en cours, c'était est-ce que demain on sait exactement les futures fiscalités des collectivités ? Alors évidemment, c'est en fonction des éléments que nous avons aujourd'hui.

Et donc nous avons augmenté de 6,28 points les impôts sur la Communauté d'Agglomération, pour permettre à l'Agglomération de continuer à réaliser la voirie et donc la Ville de Bergerac et je pense que beaucoup de maires auraient souhaité le faire précédemment, on va baisser la fiscalité à Bergerac. Et on ne peut pas entendre un autre discours que celui-ci puisque le taux de la collectivité de Bergerac est à 60,45 % pour la taxe du foncier bâti, à Bergerac, et passera après ce vote à 54,74 % si vous en êtes d'accord ; et la taxe du foncier non bâti passera de 134,51 % à 121,80 %. C'est-à-dire que les taxes foncières baisseront d'environ 10 % sur la part Communale. Et donc nous assumons de pouvoir abaisser cette fiscalité.

Et donc, quand la Communauté d'Agglomération avait présenté le projet et évoqué à ce qu'il y ait une neutralité fiscale pour le concitoyen, la neutralité fiscale on ne peut pas l'obtenir à partir du moment où on demande à avoir plus de recettes pour faire des travaux voirie. Et donc c'est là où on a assumé lundi soir les uns et les autres, et des membres de l'opposition ici ce soir présents ont assumé la hausse de la fiscalité à la CAB pour aller chercher davantage de voirie et donc nous l'avons votée ensemble.

Les bases, la dynamique des bases, en baissant les impôts à Bergerac, la Ville de Bergerac si elle baissait de 6,28 autant que la CAB a augmenté, nous perdrons sur les quatre années de mandat 1 million d'euros. Nous avons aujourd'hui un Programme Pluriannuel d'Investissement sur lequel on s'est engagé, avec des travaux sur la Culture, des équipements sur le Sport, des équipements dans les Écoles et donc oui, on souhaite réaliser l'ensemble de ce Programme Pluriannuel d'Investissement. Et puis ceux qui arriveront, on espère qu'on sera toujours présents en 2026, mais en tout cas ceux qui seront présents sauront exactement les recettes à venir de 2026 à 2032, puisqu'ici on va voter des baisses de taux, la CAB va augmenter ses taux, les dotations d'Etat seront ce qu'elles seront à ce moment-là. Il y aura l'élection Présidentielle, on arrivera quasiment d'ailleurs à la fin du mandat suivant du Président et de sa majorité, et les Programmes Pluriannuels d'Investissement des différents candidats pourront être faits en fonction de la fiscalité du moment, des recettes du moment. C'est pourquoi cette baisse des impôts à Bergerac, même si ce sont 5,71 points de baisse et 12,71 points de baisse pour le non bâti, représente à peu près une baisse de la fiscalité de 10 %.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire. Je rappelle également qu'après avoir fait la tournée de l'ensemble des Maires de l'Agglomération, et le Président de l'Agglomération lui-même, de nombreuses Communes ne diminueront pas de 6,28 points, parce qu'elles ont toutes compris que la dynamique des bases

que l'on aurait eue pendant les quatre années à venir, elles ne les auront pas. Et donc oui, nous avons augmenté la fiscalité à l'Agglomération, avec l'ensemble des Conseillers Communautaires, que nous assumons et ici nous baissions la fiscalité pour les habitants de Bergerac.

Mes chers collègues, est-ce qu'il y a des interventions ? Michaël DESTOMBES, Christian BORDENAVE, Julie TEJERIZO, Fabien RUET. »

M. DESTOMBES : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Juste une petite rétrospective sur les différents travaux de voirie et sur le plan trottoirs qui ont été effectués depuis le début de notre mandat.

2020, boulevard Montaigne, trottoirs ; rue Mergier, trottoirs ; rue Georges Martin, trottoirs et chaussée ; chemin du Petit Roy, cheminement piéton ; rue des Trois Frères Cassadou, zone de rencontre ; rue Ferdinand de Labatut, création d'un couloir piéton et d'une voie cyclable.

2021, rue Neuve d'Argenson, réfection du trottoir et de la chaussée sur le haut au niveau du Bambino ; rue du Docteur Breton, trottoirs ; rue Clairat, trottoirs au niveau du Commissariat. En termes de voirie, avenues du Maréchal Lyautey, Charles de Gaulle, Armand Got et Maréchal Leclerc notamment.

2022, place des Deux Conils, aménagement pour le marché ; rue Eugène Fromentin, zone de rencontre ; boulevard Chanzy, les trottoirs ; avenue de Verdun, les trottoirs ; avenue Charles de Gaulle, début du chantier du rond-point de Brico Cash attendu depuis si longtemps mais aussi mise en place de bornes escamotables pour la piétonisation du Centre-Ville historique.

Voici une petite liste non exhaustive des différents travaux de voirie réalisés avec l'enveloppe de la CAB. Je vais laisser la parole à Christian BORDENAVE. Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur DESTOMBES. Effectivement beaucoup, beaucoup de travaux, le plan trottoirs qu'on avait initié dès le début du mandat, de nombreuses voiries réalisées, des aménagements urbains tant attendus comme la route de Bordeaux. Et donc on va continuer ce plan trottoirs. Monsieur BORDENAVE. »

M. BORDENAVE : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Merci Micha pour ce que tu viens de lister. Comme je l'ai dit au Conseil Communautaire de lundi dernier, le poste voirie est important pour notre Ville et un petit clin d'œil à notre ami Alain PLAZZI, s'il était parmi nous, il serait certainement encore meilleur et plus déterminé pour le rappeler, lui qui s'est battu pendant des années pour essayer chaque année, pour essayer d'avoir le maximum pour notre Ville. Je rappelle que l'enveloppe aujourd'hui atteint 850 000 € et c'est insuffisant pour notre Ville. Je rappelle qu'à l'époque pas si lointaine de la CCBP, de la Communauté de Communes, notre Ville était dotée d'à peu près 1 million d'euros de travaux par an. Et quand j'en parle avec les services, on parle plutôt d'1,2 million pour être confortables dans les demandes qui nous sont faites, et je pense que je ne fais que le relais de nos concitoyens, quand on voit toutes les réclamations que l'on a et souvent surtout par les réseaux sociaux, par rapport à nos problèmes de voirie qui sont récurrents et qui augmentent chaque année. C'est pour ça que personnellement, et je pense qu'avec Micha nous nous sommes dit aussi, nous on est très contents que l'enveloppe voirie puisse augmenter. Si j'en crois le Président on devrait avoir 1 500 000 € supplémentaires pour les quatre années à venir et c'est important bien sûr pour la CAB mais c'est aussi important pour la Mairie et je le dis, et comme je le disais lundi, il va falloir surtout se battre pour que nous retrouvions nous aussi un niveau conforme à nos besoins. Au-delà des problèmes de fiscalité, moi je suis content qu'on ait trouvé un système d'augmentation du poste voirie et bien sûr je voterai, comme je l'ai fait lundi, favorablement à cette délibération. »

M. LE MAIRE : « Merci Messieurs. Je rappelle que tout ce débat a eu lieu en Conseil Communautaire lundi. On ne fait que se répéter. Madame TEJERIZO. »

MME TEJERIZO : « On peut faire des effets de manche mais la réalité c'est qu'il y a bien augmentation d'impôts. On ne va pas se mentir. Quoi qu'il arrive dans le porte-monnaie, il y a bien augmentation d'impôts, que ce soit à la CAB ou à la Ville on en est là. Ça devait être une opération blanche, c'est loin d'être le cas et en plus vous nous dites que demain la plupart des collectivités de la CAB vont faire de même. C'est bien ce que je disais, c'est une occasion privilégiée pour vous d'avancer masqué. C'est bien une trahison des promesses de campagne, ça c'est clair. Vous vous targuiez de ne pas vouloir augmenter la pression fiscale, aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas.

Alors Bergerac, et vous le dites assez, vous en faites les louanges, vous êtes un bon gestionnaire, vous faites les louanges de votre gestion notamment sur les économies de fonctionnement et je pense que c'était l'occasion certainement dans ce transfert de fiscalité, c'était l'occasion aussi dans le contexte qu'on connaît où tous les produits de première nécessité sont en train d'augmenter, l'énergie, que beaucoup de gens se retrouvent dans des situations sociales extrêmement compliquées et que les promesses pour l'avenir ne sont pas plus vertes, c'était l'occasion de positionner la Municipalité comme un bouclier social. Vous avez fait un autre choix et c'est bien un choix politique aujourd'hui, voire idéologique, et sur lequel on ne va pas souscrire. Là je dis "nous" parce que je parle aussi pour Lionel qui est absent ce soir. Je n'en dirai pas plus que j'ai dit l'autre soir, je trouve ça scandaleux encore une fois. C'est aussi du rôle de la Collectivité de faire en sorte que les administrés puissent vivre dignement. »

M. LE MAIRE : « Madame TEJERIZO, je vous remercie. Vous êtes cohérente. Cohérente dans vos propos lundi soir à voter contre, cohérente dans vos propos aujourd'hui à voter contre, donc quand on est cohérent dans ses propos, je ne peux que l'approuver.

Ensuite, on parle de recettes identiques Madame TEJERIZO, on parle de recettes identiques. C'est ça qui est important. Vous parlez de bouclier social.

Monsieur BENFEDDOUL, il peut se mettre d'un côté ou de l'autre il n'y a pas de problème. Un plaisir de vous revoir Adib parmi nous.

Un bouclier social Madame TEJERIZO. Le bouclier social, on l'a fait dans cette Collectivité. On l'a fait en augmentant la subvention versée au CCAS. Quand on passe d'1 million d'euros à 1 300 000 € d'accompagnement vers notre Centre Communal d'Action Sociale, là on fait un bouclier social. Et comme on a fait le bouclier social, on l'a fait également avec le Chèque d'Accompagnement Personnalisé. Parce que quand j'arrive dans la Collectivité et que l'on discute avec mes collègues des différents dispositifs, qu'on demande et que je leur demande d'analyser chacun des dispositifs, on se rend compte que l'Épicerie Sociale coûte près de 120 000 € à l'année à la Collectivité, le citoyen en obtient à peine 30 000 €. Aujourd'hui on a près de 80 000 € de Chèques d'Accompagnement Personnalisé. On accompagne les personnes dans la précarité. Ça c'est une vraie réponse. Une vraie réponse de terrain et c'est le bouclier social dont vous parlez. Monsieur RUET. »

M. RUET : « Oui. Bonsoir à toutes et à tous. Donc j'ai bien compris l'allusion à la cohérence et l'incohérence, puisque forcément moi je serai incohérent mais il est probable que certains des collègues de la majorité soient eux aussi incohérents, si véritablement ils n'avaient pas le même sens de la rébellion au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire. Et comme je vais dire quelque chose de désagréable et que je n'ai pas envie que vous coupiez le micro, pour une fois, sachez que nous nous sommes équipés et que donc nous saurons le cas échéant vous répondre. Nous sommes avertis.

Mais ce soir si je comprends bien vos intentions, sous couvert de dynamique fiscale, vous voulez le beurre, l'argent du beurre et la bise de la crémère sauf qu'au moment de passer à la caisse c'est le contribuable Bergeracois qui en sera de sa poche. Parce que j'ai envie de dire, pour une fois la règle a été claire. Elle est établie dans la Délibération, elle est même expliquée dans les principes du mécanisme, c'est-à-dire qu'il y a d'un côté pour neutraliser les effets de la hausse du taux du foncier bâti de la CAB, chaque commune a la possibilité de baisser son taux d'imposition. Et moi, quand on me dit plus 6,28, ce que nous avons voté lundi, et que ce soir on vote moins 5,71 %, j'ai beau ne pas être un comptable aussi éminent que vous, je suis un contribuable et je sais que l'un dans l'autre, parce que je suis citoyen de la Ville, citoyen de l'Agglomération, contribuable de la Ville, contribuable de l'Agglomération, Élu à la Ville, Élu à l'Agglomération, je vais payer plus d'impôts si vous votez cette baisse de 5,71 %.

Alors c'est vrai que l'effet stylistique est beau. Non, on ne peut pas dire qu'on augmente les impôts alors qu'on baisse le taux de fiscalité, non mais ça c'est un argument, personne n'y croit. Je vous ai connu plus imaginaire, en tout cas là on est vraiment dans la mauvaise foi. Et ce que je veux bien dire à mes collègues de la majorité, c'est que véritablement vous êtes responsables aussi comme nous de ce qui va se passer ce soir. Et vous ne pourrez pas vous abriter derrière votre vote de protestation de lundi si vous validez ce soir la baisse de 5,71 %.

Alors je veux bien demander un vote à bulletin secret si ça doit vous permettre d'éviter les foudres, ça je veux bien le faire, et je crois que mes collègues de mon groupe feront la même chose mais je suppose qu'on n'aura pas le pourcentage requis pour y arriver, mais je voudrais quand même relativiser aussi parce qu'il va nous manquer 1 million d'euros de dynamique fiscale. 1 million d'euros sur quatre ans, donc ça fait 250 000 €, divisé par quatre. Sauf qu'on a eu des petites études aussi sur la majoration des dotations de l'État sur la même période et donc là, on n'est plus du tout dans moins 1 million, si on fait des calculs on pourrait même avoir une baisse de 350 000 € sur la durée du mandat, ce qui ne fait plus qu'un peu moins de 100 000 € par an. On n'est plus du tout dans cette baisse que vous nous annoncez et qui vous conduirait à vouloir absolument conserver la dynamique fiscale. Parce que la dynamique fiscale, malheureusement pour nous contribuables, on va devoir la payer dès 2022 avec la revalorisation des bases, depuis qu'elles sont indexées à l'inflation, on va prendre 3,4% de revalorisation de nos bases d'imposition. Donc ça veut dire que le pourcentage sur lequel va s'appliquer l'imposition, sur lequel on va prendre nos impôts, il va s'appliquer sur une valeur qui sera beaucoup plus grosse. Donc on va récolter davantage. Et ne croyons pas qu'en 2023, enfin vous voyez les uns et les autres quand vous allez à la pompe à essence, quand vous allez au supermarché, est-ce que vous avez eu l'impression que les prix baissaient ? Ça veut dire que la revalorisation des bases en 2023 qui sera encore indexée à l'inflation, on va prendre encore un coup de rabot.

Donc, au final l'opération est bien neutre fiscalement, sauf que là ce n'est plus de la comptabilité, c'est de l'usure. C'est presque de la mesquinerie parce qu'on va faire le fond des poches des contribuables et que bon sang, il me semble qu'avec le vote qu'il y a eu dimanche dernier, on devrait largement entendre qu'il y a un ras le bol fiscal et que nous savons qu'à Bergerac l'assiette fiscale n'est pas si élargie que ça et que c'est un peu toujours les mêmes qui payent et que là ça devient extrêmement tendu.

Donc oui ce soir si vous acceptez ce vote de moins 5,71 %, vous allez augmenter les impôts à Bergerac. Et vous pouvez me menacer de tout ce que vous voulez, j'assumerai, je demanderai la protection juridique s'il le faut, mais quoi qu'il en soit, oui vous allez augmenter les impôts. Et ça, c'est une responsabilité que vous prenez devant vos électeurs parce que c'est une chose de vouloir faire des projets d'investissement mais c'est

fondamental de vouloir tenir ses promesses électorales, et vous aviez promis, comme nous, de ne pas augmenter les impôts. »

M. LE MAIRE : « Merci bien Monsieur RUET. Deux, trois petites choses. Je crois que pour votre festival de théâtre, s'il nous manque une troupe, vous pourrez venir sur une des scènes, c'est toujours intéressant. Je vous remercie, c'est important. D'ailleurs comme je pensais que le débat avait eu lieu lundi soir en Conseil Communautaire et que ce soir il n'y aurait pas de débat aussi important, j'avais demandé à Monsieur GUALCO de ne pas venir filmer parce que je ne pensais pas qu'il y aurait tout ce débat, et pour faire 500 € d'économie, Monsieur RUET.

Alors l'incohérence Monsieur RUET effectivement, je crois que vous êtes maître en la matière. Vous avez préféré le dire dès le début de votre intervention pour ne pas que j'y revienne, sur l'incohérence. Je vous rappelle quand même que ce soir, notre majorité baisse les impôts de 10 % quand vous les aviez augmentés de 9 et quand vous les augmentiez de 9, vous ne disiez surtout pas que c'était pour aller faire la poche des habitants de Bergerac ! Qu'on soit bien d'accord ici ce soir. Donc ça c'est de l'incohérence. Quant à ma majorité, quant à ma majorité...

Oui mais moi j'assume, j'assume tout ce qui a été fait sur le mandat précédent, j'assume d'avoir augmenté la fiscalité à vos côtés, j'assume même d'avoir augmenté la fiscalité lundi soir à vos côtés, dans les mêmes rangs, dans la même majorité. Et quand vous parlez de ma majorité, mais ceux qui ont voté contre la hausse de la fiscalité à la CAB c'est qu'ils étaient contre. Contre la hausse de la fiscalité, contre ce système de fiscalisation du transfert de fiscalisation, mais ceux qui ont été contre la hausse de la fiscalité, ce soir ils seront pour la baisse de la fiscalité parce qu'on va baisser la fiscalité pour les Bergeracois ce soir. Donc heureusement qu'ils vont tous voter le taux qu'on vous a présenté tout à l'heure.

Et quand vous disiez Monsieur RUET que vous allez payer plus d'impôts, vous allez payer plus d'impôts parce que lundi soir vous l'avez voté ! Si vous n'aviez pas voté lundi soir la hausse de la fiscalité à l'Agglomération vous n'auriez pas payé. Donc je crois qu'il faut vraiment, vraiment que chacun ait bien en tête la chose suivante, et quand vous dites "la règle était connue dès le départ", le Président de l'Agglomération lui-même a un Conseil Municipal ce soir et ne va pas baisser de 6,28 dans la commune de Creysse. »

M. RUET« On prend le pari ? »

M. LE MAIRE : « On verra ce qui sera fait. En tout cas ce n'était pas ce qui était annoncé jusqu'à midi aujourd'hui. Et d'ailleurs, il y a des communes qui ont commencé à délibérer les unes avec les autres et comme quoi peut-être que les Creyssois me remercieront puisque ce que j'ai annoncé mardi soir en Commission Municipale est peut-être revenu jusqu'à ses oreilles pour ceux qui étaient présents. C'est-à-dire que j'avais annoncé que la Mairie de Creysse ne baisserait pas de 6,28, comme la Ville de Bergerac d'ailleurs et comme d'autres communes ne vont pas baisser de 6,28. Mais pourquoi ? Parce que c'est la CAB qui a voulu la dynamique fiscale. C'est la CAB qui a voulu plus d'argent pour la voirie. Donc pourquoi ce serait les communes qui la paieraient cette voirie supplémentaire ? Donc la CAB fiscalise, les communes récupèrent simplement. Ce qui aurait pu être fait par la CAB, c'était de dire : je vais augmenter la fiscalité de la CAB, point. Et la CAB avait de la dynamique supplémentaire du fait de son taux supplémentaire, et on n'aurait rien touché aux communes. Sauf que l'Agglomération, et là où elle a raison et c'est pour ça que j'ai voté pour, c'est qu'elle voit sur du long terme, elle voit sur du très long terme. Et à long terme on a besoin à la CAB de la dynamique des bases pour faire plus de travaux de voirie. Ça permettra sur quatre ans aux Collectivités comme les nôtres, les communes, de se préparer à avoir moins de recettes dans les quatre ans qui viennent et aux majorités successives de savoir au moment des élections quel pourra être leur Programme Pluriannuel d'Investissement en fonction des capacités financières. Quand en campagne, Monsieur BENFEDDOUL annonçait 60 millions d'euros d'investissements sur le mandat, il n'était pas loin puisque l'autre jour en Conseil Municipal on a annoncé près de 54 millions d'euros d'investissements sur le mandat. Si maintenant on n'avait pas ce 1 million d'euros que l'on souhaite avoir pour finir le mandat, c'est un projet à 4 millions qu'on arrête. Quel projet on arrête ? Je dis aux amoureux du patrimoine, j'arrête les travaux de l'église ? Je ne mets plus 4 millions sur l'église, terminé. Je dis aux amoureux de la Culture, on arrête le CIAP. Terminé. Je dis aux amoureux de la nature, j'arrête de faire des îlots de fraîcheur sur la Ville, quand on sait qu'il y en a tant besoin avec le dernier rapport du GIEC. Je dis à mon Adjoint au Sport, du retard a été pris sur les infrastructures sportives pendant des années, on arrête les infrastructures sportives. On ne fait plus de travaux, plus d'investissements. Je dis à mes collègues du Social, les solidarités, terminé. Le fameux bouclier social voulu pas Julie TEJERIZO, fini, terminé.

Mais non, on veut garder un bouclier social, on veut accompagner les personnes précaires, on veut continuer s'il vous plaît à faire de l'investissement sur le territoire, on veut livrer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, des vestiaires sur le stade de la Catte, 20 ans qu'on les attend, on va les faire. Plus de quinze ou vingt ans qu'a été négociée la barre Commerciale de Naillac, on va la faire. Plus de 20 ans qu'est négociée la Grand-Rue, l'îlot Bourbaraud. On va le faire. On vient d'acheter l'immeuble de la place Gambetta de Monsieur TEULET. Et je peux même vous annoncer que dans quelques jours si tout va bien on recevra un courrier de Monsieur AMEN, sur lequel on va pouvoir l'acheter. On rénove cette Ville, on construit cette Ville, on bâtit cette Ville et on a besoin de ce 1 million. Donc oui nous assumons la hausse de la fiscalité à la CAB, nous l'avons voté, nous l'assumerons jusqu'à la fin du mandat et ici à la Ville de Bergerac nous

baissons les impôts pour que la pression fiscale soit moins importante pour les concitoyens mais que la Ville reste avec une constance de ses recettes. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Monsieur BENFEDDOUL. »

M. BENFEDDOUL : « Bonjour à tous. Pour le coup ; je reste cohérent parce que j'ai voté l'abstention lundi soir et ce soir je fais la même chose.

Par contre, c'est vrai que Fabien RUET l'a dit rapidement, mais j'ai trouvé, vous n'avez pas donné une bonne image, je ne sais pas encore quel était le vote de la Ville de Bergerac lundi soir, parce que j'ai vu des mains qui étaient levées, je n'ai pas eu le temps de compter mais je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait vraiment une majorité qui ait voté pour la hausse de la fiscalité.

Alors c'est vrai que ça fait un petit moment que je fais les Assemblées, j'ai fait plusieurs centaines d'Assemblées soit au Conseil Municipal ou Communautaire ou Départementale, c'est la première fois que je vois une telle division. Alors les uns vont dire que le Maire laisse le choix à chaque Élu ; les autres vont dire que le Maire ne tient pas ses troupes. Dans tous les cas, moi je vous dis honnêtement ce n'était pas une bonne image pour la Ville de Bergerac. Jamais ça ne se serait produit avec un Maire comme Daniel GARRIGUE par exemple. On sait que quand il y avait une décision comme ça, on avait des coups de fil pour venir soit la veille, soit parfois, et je crois que tu te rappelles aussi Jonathan, quelques heures avant, qu'il y ait un débat et qu'au moment du vote, on votait comme un seul homme et je crois que ça manque un peu pour la Ville de Bergerac. Voilà ce que je voulais vous dire.

Et je n'ai pas trouvé que c'était une bonne image à donner, et le problème c'est que ceux qui ont voté lundi contre, ils seront malheureusement contraints de voter contre le budget parce qu'une partie du budget c'est-à-dire les recettes vont venir de cette hausse de la fiscalité. Ça veut dire que le jour où il y aura le budget de la CAB, il y a encore une partie de la Ville de Bergerac qui va voter contre, et je pense que, j'espère me tromper, mais je ne suis pas sûr que la Ville de Bergerac ira jusqu'au bout de ce mandat avec la CAB, vu les relations déjà, et vu comment s'est déroulé le vote de lundi soir. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur BENFEDDOUL. Si vous n'avez pas eu le temps de voir les mains qui se sont levées de ceux qui ont voté contre, c'est parce que plus on vient dans les Conseils Municipaux, plus on vient dans les Conseils Communautaires et plus on a le temps de s'entraîner à voir les mains qui se lèvent Monsieur BENFEDDOUL.

En ce qui concerne la majorité, je vais être très clair, Monsieur BENFEDDOUL, je rappelle qu'à la CAB il y a un patron, c'est le Président. Le Président c'est le patron de la CAB et le patron de la CAB a une majorité dans laquelle il y a la Ville de Bergerac, des Élus de la majorité et de l'opposition, il y a des Élus des communes qui composent l'Agglomération et puis il y a des Élus qui sont dans d'autres groupes politiques. Mais il y a une majorité. Cette majorité c'est au patron de la réunir, c'est au patron d'expliquer, c'est au patron de convaincre pour qu'au moment du vote l'ensemble des personnes votent avec la majorité. Donc là il y a certains membres de la majorité de Bergerac et de l'opposition de Bergerac qui n'ont pas été convaincus de ce transfert de fiscalité souhaité par la CAB et qui ont voté contre.

Et ce soir, il y a des Élus de la Ville de Bergerac de la majorité qui veulent une baisse de la fiscalité à Bergerac qui vont voter pour. Mais maintenant ceux qui vont dire : moi j'ai voté pour la hausse de la fiscalité à la CAB mais je n'ai pas voulu baisser les impôts à Bergerac, et bien ceux-là devront l'assumer aussi. Il faut assumer les choses mes chers collègues d'augmenter d'un côté et de baisser de l'autre. Mes chers collègues on passe au vote.

Vous savez le vote à bulletin secret va nous retarder alors qu'on a des réunions les uns et les autres et qu'au final le résultat sera exactement le même puisque j'ai des Élus qui assument, et d'ailleurs pour vous prouver qu'ils assument c'est qu'ils n'ont pas tous voté la même chose en Conseil Communautaire. Donc vous voyez, s'ils n'assumaient pas ils auraient tous voté de la même façon.

Le taux qui vous est proposé pour le foncier bâti 54,74 au lieu de 60,45 soit une baisse de près de 10 %, et pour le foncier non bâti, 134,51 aujourd'hui et passerait à 121,80, puisqu'on est obligé de toute façon de baisser le non bâti à la même proportion que le bâti. Voilà ce qui vous est proposé mes chers collègues.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-2 , L1612-8, L2122-1 (3°) ET L2331-3 (1°) ;

VU le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les articles 1636B sexies, 1636B septies et 1639A.

CONSIDÉRANT les modifications de taux appliqués par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans sa séance du 11 avril dernier ;

CONSIDÉRANT le produit attendu de la fiscalité locale pour le budget 2022 de la Commune de Bergerac et le retour attendu du produit de l'attribution de compensation ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de ne pas accroître la pression fiscale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser les taux de la Ville.

Suite au transfert de fiscalité souhaité par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le financement de la voirie, les attributions seront compensées par la fiscalité. La Ville de Bergerac souhaite en conséquence baisser son taux d'imposition et neutraliser ainsi ces mécanismes.

Malgré l'absence d'un pacte financier et fiscal et d'un projet de territoire dûment approuvés par l'ensemble des communes membres et notamment la Ville de BERGERAC, le Conseil Municipal est invité à déterminer les taux de fiscalité directe locale qui seront appliqués en 2022 pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Depuis plusieurs mois, une réflexion sur l'exercice et le financement de la compétence « Voirie » a été engagée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. L'attribution de compensation, figée depuis 2013, ne permet plus de répondre ni aux demandes croissantes des communes, ni à la hausse du coût des prestations et matériaux.

Le seul scénario répondant à un traitement équitable et instaurant une dynamique de recettes est la « fiscalisation » des attributions de compensation, via une mutualisation de la fiscalité au niveau de la C.A.B.

Concrètement, le mécanisme vise à compenser le montant des attributions de compensation retenues au titre de la voirie (et qui serait rendu aux communes par une modification de leur attribution de compensation) par un transfert des points de fiscalité entre la C.A.B. et les communes à hauteur de 4 396 787 € (montant transféré à ce jour par les communes pour le financement de la voirie).

Les principes du mécanisme :

- 1 A titre d'exemple, la C.A.B. peut augmenter son taux d'imposition de foncier bâti de manière à retrouver, sous forme de fiscalité, les moyens financiers voirie transférés à l'origine (4,4M€) : + 6,28 points de taux de F.B. C.A.B. en 2022.

Taux de foncier bâti C.A.B. 2022 = 2.50 % + 6.28 % = 8.78 %

- 2 A titre d'exemple, pour neutraliser les effets de la hausse du taux de foncier bâti de la C.A.B. sur les contribuables, chaque commune peut baisser son taux d'imposition F.B. de -6,28 points.
- 3 La C.A.B. pourrait compenser à chaque commune sa perte de produit de F.B. via une majoration de l'attribution de compensation de la commune.
- 4 Afin de respecter la règle de lien entre le taux d'imposition de foncier bâti et le taux d'imposition de foncier non bâti, les communes peuvent également baisser leur taux d'imposition de foncier non bâti (F.N.B.).
- 5 La perte de produit de F.N.B. communal serait ensuite compensée par la C.A.B. via une majoration des attributions de compensation des communes.
- 6 La C.A.B. augmenterait également son taux d'imposition de F.N.B. pour pouvoir compenser les communes.

Taux CAB 2022 de référence	8.78 %
Taux CAB 2021	2.50%
Soit une hausse du taux C.A.B. de	251.20 %

La règle de lien des taux appliqué à la CAB impacte le taux de foncier non bâti de la façon suivante :

Taux de F.N.B. 2021	3.35 %
X (évolution max en %)	251.20%
Soit un taux de F.N.B. 2022 C.A.B. maximum	11.76 %

Ce mécanisme assurerait une neutralité à l'instant T pour :

- ① **Les contribuables** : la C.A.B. augmenterait son taux d'imposition F.B. de +6,28 points et dans le même temps chaque commune baisserait son taux d'imposition communal de -6,28 points.
- ② **Le budget de la C.A.B.** : la C.A.B. bénéficierait de produits fiscaux liés au foncier bâti et au foncier non bâti et FnB supplémentaires et majore l'attribution de compensation des communes.

Produit de F.B. C.A.B. supplémentaire	4 397 834
Produit de F.N.B. C.A.B. supplémentaire	177 040
Reversement des A.C. aux communes	-4 568 810
Bilan pour la C.A.B.	6 063

- ③ **Les budgets communaux** : les communes verraient leurs produits fiscaux de foncier bâti et de foncier non bâti diminuer mais bénéficieraient d'une majoration de leurs attributions de compensation.

Perte de produit de F.B. communal	-4 366 412
Perte de produit F.N.B. communal	-202 399
Majoration des A.C. des A.C. aux communes	4 568 810
Bilan pour les communes	0

Afin de pouvoir mettre en place ce mécanisme dès cette année, il est donc nécessaire que la C.A.B. et l'ensemble des communes délibèrent sur ces transferts de taux avant le 15 avril.

Il conviendra par la suite de réunir la C.L.E.C.T. puis le conseil communautaire afin de corriger le montant des attributions de compensation 2022 de chaque commune.

La Loi de Finances Initiale pour 2022 a certes prévu une modification des indicateurs financiers communaux, des simulations ont été réalisées. Mais, cette procédure inhabituelle ne laisse que peu de temps aux communes membres et à la Ville de BERGERAC, ville centre avec des charges de centralité que n'ont pas les autres communes, de se retourner et de mesurer les impacts sur les années à venir. A tel point que cette mesure n'a pas été prise en compte dans la prospective présentée lors du Conseil Municipal du 24 mars dernier.

Ces résultats ont été présentés aux élus au cours du Bureau Communautaire du 5 avril, et transmis aux communes le 06 avril.

Compte tenu des délais très contraints pour présenter des données sensibles et pouvant obérer l'avenir de la Collectivité, des éléments complémentaires sont susceptibles d'être transmis lors de la commission municipale/finances qui se réunira le 12 avril et en séance plénière du Conseil Municipal le 14 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

Taux foncier bâti communal 2022	54,74 %
Taux foncier non bâti communal 2022	121,80 %

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° D20220016 prise en séance du Conseil Municipal du 24 mars 2022.

Adopté par 25 voix pour, 6 contre, 1 abstention.

	PROCÈS-VERBAL
	Approbation procès-verbal de la séance précédente
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DÉLIBÉRATION
1	FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2022
	AFFAIRES DIVERSES
	QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : « Mes chers collègues, il est 18 h 31, la séance est levée. »

La séance est levée à 18 h31.

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD



Les Conseillers Municipaux,

Laurence ROUAN

Jean-Pierre CAZES

Josie BAYLE

Charles MARBOT

Joaquina WEINBERG

Christian BORDENAVE

Marie-Lise POTRON

Eric PROLA

Fatiha BANCAL

Gérald TRAPY

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN

Marc LETURGIE

Marie LASSERRE

Chrisophe DAVID-BORDIER

Florence MALGAT

Joël KERDRAON

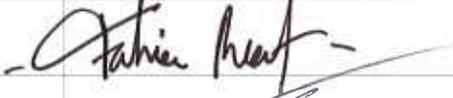
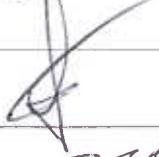
Marie-Hélène SCOTTI

Stéphane FRADIN

Marion CHAMBERON

Michaël DESTOMBES



Farida MOUHOUBI	
Corinne GONDONNEAU	
Alain BANQUET	
Joëlle ISUS	
Fabien RUET	
Hélène LEHMANN	
Adib BENFEDDOUL	
Jacqueline SIMONNET	
Christine FRANCOIS	
Julie TEJERIZO	
Lionel FREL	